



Évaluation globale 2018

Projet-pilote « Travailler chez le paysan 2015 – 2018 »

Sandra Contzen¹, Mirjam Bühler¹, Isabel Häberli¹, Tobias Fritschi²
Haute école spécialisée bernoise

¹ Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

¹ Domaine spécialisé Travail social

Rédigé sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
Zollikofen/Berne, le 8 mai 2018

Synthèse

Dans le contexte du projet pilote « Travailler chez le paysan » de l'Union suisse des paysans (UPS) et du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), 30 réfugiés reconnus ou personnes admises à titre provisoire ont participé, entre mai 2015 et décembre 2017, à une mission dans une exploitation agricole ; parmi eux, 24 ont mené leur engagement à terme. Commandée par le SEM, la présente évaluation a été menée par la Haute école spécialisée bernoise, sur la base d'un modèle d'impact.

Au cours des trois années du projet, 17 exploitations agricoles ont proposé, comme prévu, 45 places au total, dont 30 ont effectivement été occupées, soit un taux de placement de 67 %. Il faut souligner que pour la première année du projet, le taux de placement aura été plus élevé que les années suivantes. Ce recul s'explique notamment par la hausse de fréquentation des « journées de découverte », qui ont permis, d'une part, aux candidats potentiels de se faire une idée du travail à la ferme et, d'autre part, aux exploitants de prendre contact avec les participants potentiels au projet.

L'un des effets notables du projet est le haut degré de satisfaction tant des exploitants agricoles que des participants par rapport au travail fourni à l'issue de chaque mission. C'est ainsi que la majorité des exploitants se sont déclarés satisfaits du travail accompli et ont établi des certificats de travail en conséquence ou proposé au participant un emploi au sein de leur exploitation. Tous les participants – hormis un – se sont dits satisfaits de leur mission ; une majorité d'entre eux souhaitent continuer à travailler dans l'agriculture et, éventuellement, suivre une formation idoine. Toutefois, seuls sept participants (soit deux tiers d'entre eux) ont effectivement accepté l'emploi qui leur était proposé. Les refus opposés à certains emplois s'expliquent notamment par les conditions de travail dans l'agriculture (salaire, horaire, type de travail) ou la situation géographique de l'exploitation agricole.

Bien que peu de participants aient suivi un cours de langue durant leur mission, la majorité des exploitants et des participants ont constaté de grands progrès sur le plan linguistique. Ces améliorations globalement remarquables ont été obtenues, en particulier, grâce aux efforts fournis par les participants eux-mêmes et les autres travailleurs, de même que par les exploitants agricoles et leurs familles. Il faut cependant préciser que l'acquisition de compétences linguistiques s'avère plus difficile et limitée dans les grandes exploitations comptant un grand nombre de travailleurs étrangers, où la langue parlée au quotidien n'est pas l'une de nos langues nationales et où les participants ne comprennent pas la langue parlée par les autres employés. Par ailleurs, la plupart des participants ont fait de grands progrès tant du point de vue du travail que sur le plan de l'apprentissage, ce qui leur a progressivement permis d'assumer de nouvelles tâches. Leurs acquis s'étendent de l'expérience professionnelle dans des domaines spécifiques ou sur le plan pratique à la compréhension du contexte culturel, en passant par l'esprit d'équipe, la fiabilité, l'autonomie et l'adoption de nouveaux comportements. Enfin, l'intégration sociale des participants qui ont vécu dans des exploitations familiales peut être qualifiée de bonne. À l'exception du cas particulier d'une seule mission, tous les participants ont vécu la cohabitation comme une expérience enrichissante. Et si les familles des exploitants seraient à nouveau disposées à accueillir des participants chez eux, ces derniers seraient, pour leur part, également prêts à vivre à nouveau dans l'exploitation agricole. Cette cohabitation a contribué à favoriser la compréhension mutuelle et les échanges interculturels entre immigrants et indigènes.

L'un des principaux effets du projet qui devraient s'inscrire dans la durée concerne l'intégration sur le marché de l'emploi. En effet, à la suite de leur mission, 71 % des participants ont trouvé une solution de continuité dans leur parcours professionnel, dont un peu plus de la moitié dans l'exploitation agricole où ils avaient accompli leur mission.

Ce taux d'exercice d'une activité lucrative après le projet pilote est élevé en regard des taux moyens qu'atteignent les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire : entre 18 et 50 % selon le statut et la durée de séjour en Suisse. À noter également la forte volonté des exploitants d'engager à nouveau des réfugiés reconnus ou des personnes admises à titre provisoire, et de recommander à d'autres agriculteurs de faire de même.

Mais en marge de ces effets bénéfiques, dont certains ont une portée à long terme, un impact négatif est également apparu. Car si le revenu que les participants (vivant seuls) ont pu tirer de l'activité lucrative exercée en lien avec le projet pilote leur a permis de s'affranchir de leur dépendance de l'aide sociale, d'aucuns, faute de solution de transition après la fin de leur mission, n'ont pas eu d'autre choix que de faire à nouveau appel aux services de l'aide sociale et se sont retrouvés dans une situation financière précaire. Ceux qui avaient, de surcroît, été obligés de résilier leur contrat de bail avant d'aller habiter dans l'exploitation agricole se sont parfois retrouvés ainsi sans logement, ni aide, ni encadrement, à l'issue de leur mission.

L'évaluation appelle les recommandations suivantes en perspective des projets à venir :

- Les prochains projets devront être organisés et menés aux niveaux cantonal, régional et communal afin d'améliorer la coordination entre, d'une part, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire et, d'autre part, les exploitations, de même que de renforcer le sentiment d'identification au projet.
- Une évaluation du potentiel des candidats est indispensable à la réussite des projets à venir ainsi qu'au succès global de l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire dans l'agriculture suisse. Lors d'une telle évaluation, il faudra aussi tenir compte de l'intérêt manifesté par les candidats pour l'agriculture et déterminer si la personne concernée est motivée pour œuvrer dans les conditions spécifiques de l'agriculture. Cette approche pourra par exemple être mise en œuvre en organisant des journées (ou des semaines) de découverte.
- S'agissant des projets pilotes visant à favoriser l'apprentissage de la langue, il y a lieu de prévoir des postes à temps partiel qui permettent de suivre en parallèle des cours de langue. Dans le cas où l'apprentissage de la langue ne serait pas accompagné de cours mais se déroulerait dans un cadre davantage axé sur la pratique, il faudra veiller à ce que la langue parlée dans l'exploitation soit l'une des langues nationales ou, au moins, l'un de leurs dialectes et non une langue étrangère.
- Dans la mesure où le personnel chargé de l'encadrement assume une grande responsabilité tout au long des missions dans l'agriculture, c'est-à-dire, comme pour le projet pilote, dès le stade du recrutement et jusqu'à la fin de l'engagement, les professionnels concernés doivent pouvoir bénéficier de conditions optimales. Aussi convient-il de vérifier les ressources financières et le cadre temporel qui leur sont consacrés et, au besoin, de les modifier.
- Avant une mission, il faut sensibiliser les exploitants à la situation des réfugiés (aspects juridiques, défi psychique et physique, conditions de logement, etc.) afin qu'ils sachent mieux dans quoi ils s'engagent et comprennent davantage ce que vivent les réfugiés.
- En outre, il faudra éviter que les participants soient tenus de vivre dans l'exploitation, surtout lors de mission à durée déterminée, afin qu'ils ne soient pas

dans l'obligation de résilier le contrat de bail de leur logement et qu'ils ne se retrouvent pas exclus des réseaux social et institutionnel. En fonction de la situation géographique ou de l'accessibilité des exploitations, la participation de ces dernières au projet pourrait aussi être remise en question.

Enfin, deux grandes orientations peuvent être ébauchées au sujet de l'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire :

- Organisation de stages comportant des volets de formation liés à un programme d'intégration ou de formation, destinés à des personnes susceptibles de manifester de l'intérêt pour le travail dans l'univers agricole, mais ne disposant pas encore de connaissances pratiques. De tels stages ne permettront pas de s'affranchir de l'aide sociale. Mais grâce aux volets de formation ils serviront de tremplin pour l'obtention d'un emploi ou d'un apprentissage dans l'agriculture ou dans un autre secteur économique.
- Recrutement dans l'agriculture (pour une durée indéterminée) de réfugiés reconnus ou de personnes admises à titre provisoire vivant généralement seuls, en qualité de travailleur sans formation agricole et en dehors du cadre d'un quelconque projet. Un service de placement assurera la coordination entre, d'une part, les personnes intéressées au bénéfice de connaissances pratiques préalables de l'agriculture et disposant, idéalement, d'un permis de conduire et, d'autre part, les exploitants en quête de main-d'œuvre agricole. Un tel service de placement pourra aussi assumer un rôle de conseil au-delà de la phase de placement.